

cabinet. Du reste on s'attend à une crise sérieuse. Les visites domiciliaires sont à l'ordre du jour.

— On écrit de Francfort que M. Henri de Gagen, élu président de l'Assemblée constituante, a envoyé à Darmstadt sa démission de ministre.

— A Berlin, dans la nuit du 31 mai au 1 juin, le parti républicain a voulu tenter un coup d'état : il s'agissait d'arrêter le président du conseil, le général commandant et le chef de la police. Mais les factieux ont manqué de cœur au moment décisif.

Chronique Religieuse.

— On assure que la sous-commission des cultes composée de Mgr Gravaert, évêque de Quimper, et de M. M. Isambert, Arnaud et Kerdel, s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien du traitement du clergé.

— Mgr Corboli Bussi, à son retour à Rome, après avoir accompli la mission spéciale qu'il avait été le roi Charles-Albert, a supplié le Souverain Pontife de vouloir bien accepter, vu le mauvais état de sa santé, sa démission de la sainte congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

— Des lettres des Pays-Bas font connaître la vive effervescence qu'a produite parmi les catholiques néerlandais l'éloignement de Mgr Laurent de son vicariat apostolique du Luxembourg. Un grand nombre de pétitions ont été simultanément adressées au roi, pour lui signaler la série de calomnies émanées de la loge maçonnique du Luxembourg contre l'un des prélats les plus illustres de l'Allemagne. Dans toutes les églises catholiques de Hollande, on a commencé des prières publiques.

— La lutte entre l'Italie et l'Autriche a amené en Orient un conflit assez grave. On sait que les églises et le clergé catholique dans tout l'Empire ottoman sont de temps immémorial sous la protection du gouvernement français, et par conséquent de nos consuls. Par exception, le couvent des RR. PP. Mineurs réformés et l'église de Sainte-Marie, à Smyrne, étaient autrefois sous la protection exclusive des consuls de l'Autriche républicaine de Venise. Ce furent des Vénitiens, habitants de Smyrne, qui firent bâtir cette église, il y a un siècle, en consacrant des legs pieux à cette fondation; elle a toujours été entretenue par les offrandes des Italiens, toujours desservie par des religieux italiens; elle a toujours été la paroisse des Italiens de Smyrne; de là le privilège reconnu à Venise, et dont le cabinet autrichien s'est emparé, après la chute de cette république, comme héritier de tous ses droits. A la nouvelle de l'insurrection italienne les Italiens de Smyrne ont voulu, eux aussi, se soustraire à l'Empire autrichien, et les consuls des divers états italiens dans cette ville, se sont adressés de concert au père gardien de Saint-Marie, pour le prier de mettre son église exclusivement sous leur protection. De son côté le consul autrichien a protesté. Il en a été référé au préfet apostolique résidant à Constantinople qui, n'ayant pas eu de devoir résoudre la question, a dû en écrire à Rome.

— Mgr Ferrieri est incessamment attendu à Rome. Sa mission à Constantinople a pleinement réussi. Le sultan envoie au Saint-Père de magnifiques cadeaux: six superbes chevaux arabes, une selle enrichie de diamants pour une valeur de 60,000 piastres (321,000 fr.), deux cents aunes de tapis turcs, deux cents aunes de tapisserie brocard et or, tapatière entourée de brillants, etc. Tout le personnel de l'ambassade a reçu de très beaux présents, et surtout force décorations du Nichan.

— Une cérémonie aussi belle qu'imposante a eu lieu le jour de l'Ascension au mont des Cats, près Hippbruck, pour le sacre de l'abbé du monastère de la Trappe. La cérémonie a commencé vers neuf heures et n'a été finie qu'à midi. Deux abbés du même ordre y assistaient; c'est M. le cardinal-archevêque de Cambrai qui lui a remis la croix et la mitre. La chapelle du couvent était assez étroite, il a été permis à peu de monde d'assister à la solennité. Une foule considérable, accourue de toutes parts, peuplait la cime de la montagne, très-souvent déserte. Un dîner maigre, le seul permis chez les trappistes, fut ensuite servi aux invités.

Angleterre.—30 mai. Le ministère a éprouvé deux défaites dans la Chambre des Lords. La première sur la proposition du comte Lucan de nommer un comité spécial pour s'enquérir de l'action de la loi concernant les pauvres en Irlande. Cette proposition combattue par le ministère fut néanmoins adoptée par la Chambre à une majorité de 32 contre 6.

Le même soir, dans la Chambre des Communes, le Dr. Bowring présenta une série de résolutions à l'égard des comptes publics, et sur les frais énormes de perception qui absorbaient presque un huitième des revenus. Le ministère s'opposa à ces résolutions qui furent emportées par 55 contre 54.

Les résolutions au sujet des lois de navigation ont été adoptées à la division suivante:—Membres présents 471.

Pour les résolutions 294
Contre 177

Majorité pour 117

La Chambre s'est ajournée jusqu'après les fêtes de la Pentecôte.

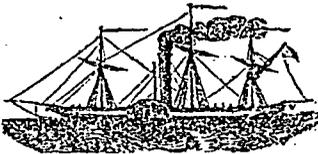
Annonces nouvelles de ce Jour.

Propriétés de valeur, vendus par encan.—Jos. PETITLERC, N. P.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 3 JUILLET, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.



Arrivée du Cambria.

Une dépêche télégraphique publiée par le *Montréal Gazette* a été reçue hier. Cette dépêche parle de troubles qui ont eu lieu à Paris le 10 de juin et les jours suivants à l'occasion du refus fait par l'Assemblée nationale de reconnaître le prince Louis Napoléon Bonaparte comme représentant élu par le peuple. L'Assemblée aurait par acclamation décrété que la loi de 1832 contre ce prince était en pleine vigueur. Le peuple aurait insisté à ce que Louis Napoléon fut reconnu comme tel. Le jour suivant, l'Assemblée nationale, à une grande majorité aurait rescindé le décret de la veille et que Louis Napoléon prendrait son siège dans l'Assemblée nationale. Ledru-Rollin aurait résigné et Lamartine devait en faire autant. Un fort parti serait en faveur du rétablissement de l'empire et le peuple aurait manifesté ses sentiments par les cris de vive l'empereur, cris qui auraient été répétés par plusieurs bataillons de la garde nationale. Le peuple avait été invité à s'armer pour mettre Louis Napoléon sur le trône. Le 14, Paris était tranquille.—Telle est la substance de cette dépêche.

La maille anglaise est arrivée hier au soir avec lettres apportées par le Cambria. Par une bonne fortune inexplicable, nous avons reçu par cette voie un de nos journaux français du 13 de juin; de sorte que nous sommes en état de pouvoir donner à nos lecteurs des détails sur les journées du 11 et du 12 juin.

PARIS, 12 juin.

Aujourd'hui, c'est fort peu de la république qu'il s'agit à Paris, c'est de Louis Napoléon. Il n'y a plus que ce nom dans toutes les bouches. Depuis le matin, des groupes nombreux s'étaient formés sur divers points, et dans ces groupes il n'était question que de la nomination, comme représentant du peuple, de ce neveu de l'empereur, qui a joué un si triste rôle dans la double échafaudée de Strasbourg et de Boulogne. Les contes les plus absurdes, les enthousiasmes les plus excentriques, les dévouements rétrospectifs les plus étranges avec notre état de république, tout cela jetait sur ces groupes une animation extrême et qui, il faut le confesser avec humilité pour l'honneur du nom français, ressemblait à une sorte de délire. De la rue, l'agitation a passé dans l'Assemblée nationale, dès avant même l'ouverture de la séance. Le calme ne s'est un instant rétabli que lorsque M. Pierre-Napoléon Bonaparte est monté à la tribune pour donner quelques explications sur l'incident qui a terminé la séance de samedi. L'honorable représentant a protesté d'abord contre les bruits, mensongers, les calomnies odieuses, et les prétentions extravagantes que la malveillance s'est plu à rattacher à l'élection de son parent Louis-Napoléon.

L'orateur ne se fait pas l'apologiste du passé politique de Louis Bonaparte, mais ce qu'il doit affirmer c'est que Napoléon n'a pas conspiré et ne conspire pas contre la république. Il proteste avec énergie contre les rumeurs qui agitent le public depuis quelques jours; il adjure le gouvernement de les démentir loyalement, franchement, s'il les croit calomnieuses, ou dans le cas contraire, d'administrer la preuve de leur réalité.

Enfin il demande que le gouvernement, toujours digne et juste, ne prenne aucune mesure rigoureuse contre un nom. M. Flocon, ministre du commerce et de l'agriculture, est venu protester à son tour, et dans une forme quelque peu acerbe, du soin que la commission exécutive prendrait de concert avec l'Assemblée nationale pour le salut de la république, que les paroles du préopinant ne semblaient pas du reste menacer le moins du monde, au contraire.

Cet incident, vidé une première fois l'Assemblée a passé à la discussion du projet de décret tendant à ouvrir un crédit de 100,000 fr. par mois à la commission exécutive. Ce projet a été adopté à une très-forte majorité. Un discours prononcé à ce sujet par le général Bedeau, dans lequel l'orateur a adjuré l'Assemblée nationale de prêter à la commission exécutive un concours indispensable au développement et à la grandeur des institutions républicaines, a amené M. de Lamartine à la tribune.

L'honorable ministre, après avoir affirmé que l'entente la plus cordiale règne entre les membres de la commission exécutive, a présenté, séance tenante, un projet de décret où il est dit "qu'attendu que Louis Napoléon Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant, et que ses prétentions pourraient compromettre la république, la commission exécutive fera exécuter contre lui la loi de 1832 jusqu'au